

# **AVIS PUBLIC**

## **Demande de dérogation mineure**



À la séance ordinaire qui sera tenue le **10 décembre 2019**, à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

### **DÉROGATION MINEURE NO 2019-43 : LOT 3 891 274 (7, RUE ARTHUR-LARIVIÈRE)**

La demande vise à permettre :

- la construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul latérale adjacente à la voie de circulation de 2,70 mètres au lieu de 4,50 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- l'implantation d'un perron avant avec un empiètement de 2,05 mètres dans la marge de recul avant au lieu des 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- l'implantation d'une galerie arrière avec une distance avec le garage isolé existant de 1,87 mètre au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;
- la régularisation de la marge arrière adjacente à la voie de circulation du garage isolé existant à 3,94 mètres au lieu de 4,50 mètres tel que prescrit à la réglementation.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 18 NOVEMBRE 2019.

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière  
/sb

\*\*\*\*\*